

Image not found or type unknown



Temps legal pour avoir un enfant

Par **modolini**, le **10/08/2010** à **09:30**

Bonjour, actuellement separée en attente du divorce je viens de rencontrer quelqu'un et je me demande si le temps legal pour avoir un enfant prend effet à partir de la date de l'ordonnance de non conciliation ou a partir du divorce.

Veillez agreer mes salutations respectueuses.